

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2022

du lundi 27 juin 2022

Procès-verbal de la séance 4-2022 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Youri Hanisch

Lundi 27 juin 2022 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et salue le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix. Il passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	54
Excusées :	15
Retard :	4
Absents :	-
Démissions :	-
Future admission :	1
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil de bien vouloir ne pas omettre, en cas d'absence prévue à la séance, d'adresser un courrier électronique au secrétaire du Conseil avec copie au Président.

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour suscite des questions ou remarques.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) intervient sur l'ordre du jour en relation avec l'article 106 du Règlement du Conseil communal qui prévoit que les Conseillers et Conseillères reçoivent, dix jours avant la séance du Plénum, les réponses de la Municipalité aux observations de la COFIN. Il précise qu'en tant que membre de la COFIN, il n'a pas reçu les réponses et n'a donc pas eu l'occasion de traiter les réponses municipales. Il propose, afin de donner une chance à la Municipalité de remédier à cette lacune, que le point 9 de l'ordre du jour soit traité à une séance ultérieure.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) répond que la Municipalité a en effet omis de répondre aux trois observations, non par désintérêt, mais parce que la période a été un peu chargée. Il répond par oui aux 3 observations et informe Monsieur le Président que ces réponses seront communiquées plus tard, au moment du débat, ceci afin de répondre à Monsieur le Conseiller Fabien Deillon.

Monsieur le Président met au vote la proposition de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon, soit de supprimer le point 9 de l'ordre du jour.

Vote : la proposition de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon de supprimer le point 9 de l'ordre du jour est refusée à une large majorité, moins 4 avis contraires et 2 abstentions.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, moins 4 avis contraires.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu la démission de Monsieur le Conseiller Charli Oberson, dont il fait lecture :

Le 20 juin 2022.

Monsieur,

Par cette lettre, je vous informe que je démissionne du Conseil communal de la Ville de pris dès aujourd'hui.

On vous remerciant d'avance pour votre attention, je vous adresse, Monsieur, mes salutations distinguées.

Charly Oberson.

Monsieur le Président précise que le remplacement de Monsieur Charly Oberson se fera lors d'une prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Président informe que le Bureau une 2^{ème} correspondance reçue de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez :

Monsieur le Président, Cher Youri,

Suite au Conseil communal du 20 juin 2022, lors duquel j'ai été nommée à la COGEST, je vous prie de prendre note de ma démission de suppléante de la COFIN avec effet immédiat.

Le PSIG présentera une candidate au Conseil communal du 26 septembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Youri, mes meilleures salutations.

Patrizia Clivaz Luchez.

Monsieur le Président informe que le Bureau n'a pas reçu d'autre correspondance. Il passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines séances du Conseil communal :

26 septembre 2022

10 octobre 2022

14 novembre 2022

5 décembre 2022

12 décembre 2022, avec une séance de relevée planifiée le 13 décembre 2022

Monsieur le Président informe que le Bureau a représenté le Conseil communal au cortège de la fête des écoles primaires de Prilly le 24 juin 2022.

Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président informe que le Conseil que depuis la dernière séance, le Bureau n'a pas reçu de communications municipales. Il demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président informe qu'il va parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Il prie les représentants de se manifester s'il y a un message à faire partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée

SDIS

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. **Assermentations**

Monsieur le Président informe que suite à la démission de Madame Elisa Meylan, le groupe des VER propose une candidate. Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pilier public de l'élection complémentaire auquel un recours était possible jusqu'à ce jour 17h00. La personne candidate est soutenue par 6 membres de la liste de parrains de 2021. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, la personne candidate a été élue par le Bureau du Conseil communal. Dans l'avis à la population, Monsieur le Président informe qu'une coquille s'est glissée dans l'année de naissance de la candidate. Son année de naissance est 2002 et non 2022. Au nom du bureau, il adresse ses excuses aux membres du Conseil.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) présente Madame Sophie Merciani. Elle a 20 ans, étudiante en communication à la HEIG. Elle habite à Prilly et elle y est née. Monsieur le Conseiller remercie l'assemblée de lui réserver un excellent accueil et ajoute que sa présence rajeunira le Conseil communal et qu'il est persuadé qu'elle a beaucoup de choses à apporter.

Monsieur le Président invite Madame Sophie Merciani à venir devant l'estrade et à l'assemblée de se lever pendant qu'il procède à l'assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Madame, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Sophie Merciani : « Je le promets ».

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Madame la Conseillère Sophie Merciani pour son assermentation.

Il lui souhaite la bienvenue et la remercie de prendre place au sein de l'assemblée.

7. **Rapport de la Municipalité sur la gestion communale pour l'exercice 2020.**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de quelle manière il va procéder.

La gestion ou les comptes font l'objets de 2 points distincts. Le rapport de la Municipalité sur la gestion communale va être parcouru et si quelqu'un le souhaite, il pourra poser des questions sur le contenu du rapport. A la fin, le Conseil ne votera pas tout de suite sur le rapport. Le point suivant de l'ordre du jour concernant le rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'exercice 2021 qui a analysé le rapport de la Municipalité sera passé en revue. Ensuite, les observations qui ont été faites par la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité qui ont été données à ces observations seront traitées. Le Conseil procédera alors au vote sur la gestion communale.

Le procédé sera le même pour les états financiers 2021. Les 2 points à l'ordre du jour qui sont les comptes municipaux et le rapport de la Commission des finances seront parcourus. Ensuite, le Conseil votera sur les comptes, soit sur le préavis 7-2022.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à la manière de faire.

Cette manière de faire est acceptée.

Madame la Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée dans l'assemblée.

Monsieur le Président clôt la discussion générale.

Monsieur le Président passe à la discussion chapitre par chapitre.

CHAPITRE « CONSEIL COMMUNAL », PAGES 4 à 10

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « MUNICIPALITE », PAGES 10 à 11

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 12 à 27

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) remercie la Municipalité pour son très bon rapport, ainsi que le travail fait par l'administration communale et la Municipalité pendant toute l'année 2021. Ceci étant, elle informe avoir 3 questions qu'elle posera au fil des chapitres. La première touche le taux de rotation du personnel, en page 20, le graphique démissions et licenciements. Madame la Conseillère constate en parcourant les chiffres, qu'il y a une augmentation du nombre de démissions et de licenciements depuis 2018. Elle aimerait savoir si la Municipalité suit les causes qui sont derrière ce point et ce qu'elle peut en dire.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) confirme qu'il y a une progression.

Si l'augmentation paraît non négligeable en comparaison au nombre d'ETP, Monsieur le Syndic assure que ce n'est pas énorme et que la Municipalité ne s'inquiète pas de la situation, même si celle-ci progresse d'année en année. Il ajoute qu'il faudra peut-être, quand les proportions ne seront plus acceptables, que la Municipalité se demande quelles en sont les raisons. A ce stade, Monsieur le Syndic n'a pas de réponse particulière à apporter, si ce n'est la période difficile traversée depuis deux ans. Les cas de licenciement ne sont pas nombreux, ils sont au nombre de deux. Les démissions ne sont pas nombreuses non plus. En matière de personnel, la Commission de gestion n'a pas relevé quelque chose d'anormal sur le contenu du rapport. Monsieur le Syndic ajoute qu'il va néanmoins demander des explications au service des ressources humaines et qu'il en informera Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « OFFICE DE LA POPULATION », PAGES 27 à 30

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SERVICE INFORMATIQUE », PAGES 30 à 31

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « FINANCES », PAGE 32

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « DOMAINES ET BATIMENTS », PAGES 33 à 37

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENERGIE ET ENVIRONNEMENT », PAGES 37 à 42

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) précise qu'elle a pris connaissance avec intérêt des statistiques des déchets. Elle ne sait pas quelle information est donnée à la population, mais elle trouverait intéressant de transmettre les chiffres. Par exemple, devant les Moloks enterrés à Jolimont, il y a encore des chiffres de 2013. Le panneau pourrait être changé en mettant des chiffres actualisés.

Madame la Conseillère passe à la page 39 « Parc solaire du territoire ». La Municipalité note que Prilly devrait implanter beaucoup plus de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques. Elle aimerait savoir quels sont les moyens d'action de la Municipalité. Par rapport aux bâtiments communaux, Madame la Conseillère imagine que ce n'est qu'une question budgétaire. Par contre, elle aimerait savoir ce qu'il en est par rapport à l'ensemble des bâtiments privés.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) répond, en ce qui concerne les déchets, qu'il faut en effet que les panneaux soient mis à jour ou qu'ils soient enlevés, parce qu'ils sont complètement obsolètes. Il est nécessaire qu'un gros effort soit fourni pour les déchets végétaux qui sont encore beaucoup trop nombreux dans les poubelles, alors qu'ils devraient finir au compost.

En ce qui concerne le parc solaire, Monsieur le Conseiller municipal se demande comment procéder pour qu'il y ait plus de panneaux photovoltaïques sur les toits. La Municipalité a fait deux appels d'offres groupés qui ont eu pas mal de succès pour les villas. La Municipalité n'exclut pas de le faire encore une nouvelle fois. L'optique actuelle et de trouver plutôt de grands ensembles, sur des toits d'immeubles locatifs bien exposés ou sur des PPE. Pour les PPE, c'est un peu plus compliqué du fait qu'il y a beaucoup de propriétaires qui ont peut-être des situations financières différentes. La Municipalité tente de les convaincre, soit d'investir, soit de mettre à disposition leurs toitures à des investisseurs, ceci pour que les locataires puissent profiter aussi d'une d'une électricité moins chère. Monsieur le Conseiller municipal ajoute que la Municipalité va organiser une campagne de communication. Il ajoute qu'il y aurait peut-être une solution avec les services industriels qui ont présenté leur programme. La Municipalité souhaiterait travailler avec eux, mais il y a encore des choses à développer et à préciser, donc à envisager plutôt pour la deuxième partie de l'année.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE « TRAVAUX ET VOIRIE », PAGES 43 à 45.

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « URBANISME ET CONSTRUCTIONS », PAGES 45 à 56

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « ENFANCE », PAGES 56 à 62

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « JEUNESSE ET SPORTS », PAGES 62 à 66

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « AIDE SOCIALE COMMUNALE », PAGES 66 à 67

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « SDIS MALLEY PRILLY RENENS », PAGES 67 à 69

La parole n'est pas demandée.

CHAPITRE « RELATIONS INTERCOMMUNALES », PAGES 70 et suivantes

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président précise que le point 7 de l'ordre du jour est traité et rappelle qu'il n'y a pas de vote à ce stade.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2020 ; réponses municipales aux vœux et observations de ladite commission.

Monsieur le Président appelle l'un des co-rapporteurs de la Commission de gestion, Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz. Monsieur le Président précise que les parties du rapport de la Commission de gestion seront examinées les unes après les autres et qu'il y arrêtera s'il y a des questions de la part de l'assemblée. Dans le cas où il y aurait une observation sur une partie du rapport de gestion, Monsieur le Président donnera la parole au Rapporteur de la commission de gestion pour faire lecture de l'observation, ainsi que de la réponse de la Municipalité à l'observation et le résultat du vote sur cette réponse à l'observation par la commission de gestion. Pour finir, le Conseil votera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité à l'observation de la Commission de gestion. A la fin de l'examen du rapport de la commission de gestion, le Conseil votera sur la gestion communale.

Monsieur le Président ouvre à nouveau la discussion générale sur la gestion communale et demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe au traitement du rapport.

CHAPITRE « ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, INFORMATIQUE, URBANISME ET CONSTRUCTIONS, RELATIONS EXTERIEURES », PAGES 9 à 20

Monsieur le Président précise qu'il y a une observation de la part de la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande s'il y a une question ou remarque d'ordre général sur le chapitre.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 1 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 1, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 1.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée à l'unanimité, moins 3 abstentions

CHAPITRE « ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, AFFAIRES SOCIALES », PAGES 21 à 25

Monsieur le Président précise qu'il y a 2 observations de la Commission de gestion. Il demande s'il y a une question ou une remarque d'ordre général sur ce chapitre dans le rapport de la commission de gestion.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 2 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 2, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 2.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 2 est acceptée à l'unanimité, moins 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 3 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 3, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 3.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 2 est acceptée à l'unanimité, moins 3 abstentions

CHAPITRE « DOMAINES, FORETS, PISCINES, BÂTIMENTS ET PATRIMOINE, ENERGIE, ENVIRONNEMENT, DECHETS, SOCIETES IMMOBILIERES COMMUNALES », PAGES 26 à 31.

Monsieur le Président précise qu'il y a 4 observations de la Commission de gestion. Il demande s'il y a une question ou une remarque d'ordre général sur ce chapitre dans le rapport de la commission de gestion.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 4 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 4, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 4.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 4 est acceptée à l'unanimité, moins 1 avis contraire et 6 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 5 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 5, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 5.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 5 est acceptée à l'unanimité, moins 3 moins 1 avis contraire et 5 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 6 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 6, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 6.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 6 est acceptée à l'unanimité, moins 3 moins 1 avis contraire et 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 7 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 7, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) remercie la Municipalité d'avoir empoigné le dossier. Elle ajoute que cet objet est en cours depuis deux ans et que le groupe PSIG a reçu un certain nombre de commentaires de la part de personnes qui ont des parties de jardins familiaux. Madame la Conseillère demande à la Municipalité si elle peut préciser quelle est la démarche qui va être entreprise, si cela relève de son entière responsabilité ou également de celle du Canton et quand cette démarche sera sous toit, c'est à dire quand les choses seront réglées.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) répond que le sujet occupe la Municipalité depuis deux ans. La Municipalité s'est posé la question de savoir comment elle pouvait rappeler les principaux points du règlement des jardins familiaux aux jardiniers. Dans un premier temps, elle souhaitait organiser une séance avec le comité. Elle a constaté que ce n'était plus possible et avec le temps, elle a estimé qu'il y avait une autre démarche à entreprendre. C'est une situation assez compliquée. Une bonne partie des jardins familiaux ne respecte malheureusement pas le règlement. L'idée actuelle est de partir plutôt sur une démarche plus participative, de demander aux utilisateurs des jardins familiaux ce qu'ils font, ce qu'ils aimeraient y voir, comment ils veulent voir évoluer ces jardins, tout en sachant qu'il y a quand même certains éléments qu'il faudrait respecter. Il y a notamment un cordon boisé qui traverse les jardins familiaux avec une rivière. La Municipalité a eu aussi des contacts avec les services cantonaux, le garde forestier et puis le service des gardes pêche sur certains points qui, malheureusement, ne répondent pas aux directives cantonales. Il y a un certain nombre de choses qu'il va falloir régler. La Municipalité a décidé d'entreprendre une démarche dans ce sens avec un mandataire qui a aussi l'habitude de traiter ce genre de dossier et espère pouvoir avancer à ce propos après la période estivale.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 7.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 7 est acceptée à l'unanimité, moins 5 abstentions

CHAPITRE « TRAVAUX PUBLICS ET MOBILITE, PARCS ET PROMENADES, ECOLES ET PAROISSES », PAGES 32 à 35.

Monsieur le Président précise qu'il y a 4 observations de la Commission de gestion. Il demande s'il y a une question ou une remarque d'ordre général sur ce chapitre dans le rapport de la commission de gestion.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 8 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 8, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) précise qu'elle intervient au nom de Madame la Conseillère Olivia Gironi, absente :

« Je me trouve empruntée vis-à-vis de la réponse de la Municipalité. En effet, celle-ci ne répond pas à l'observation pour les deux raisons suivantes. Premièrement, l'observation insistait sur la catégorie dans laquelle devaient entrer lesdits travaux. Or, la Municipalité ne répond pas à cette observation et semble éluder la question. En effet, elle indique la majeure partie du budget du préavis no 5-2021 et du génie civil et non à quelle catégorie les dépenses des structures en bois doivent être attribuées. Secondement, si la Municipalité ne souhaite pas ventiler les budgets en petits morceaux, il est surprenant que dans le préavis no 5-2021, le marquage, dont le budget est de CHF 7'666,35, soit noté. La COGEST doit-elle donc en déduire que les coûts des structures en bois est inférieur à ces CHF 7'666,35 ?

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) répond que la Municipalité n'a peut-être pas bien répondu à l'observation de la Commission de gestion. Elle précise qu'à titre personnel, elle n'a pas bien compris l'observation de la Commission de gestion. Il s'agit de savoir la catégorie dans laquelle ces dépenses devraient être mises. Or, je crois Madame la Conseillère municipale pense qu'il y a une confusion. La Municipalité a répondu en parlant des catégories de compte, puisque ce sont les seules catégories financières qui existent réellement, c'est de savoir quel est le libellé et le numéro des comptes dans les états financiers, qui fait donc l'objet du point suivant à l'ordre du jour.

Or, les préavis sont construits différemment. Quand le Conseil communal adopte un préavis, il adopte une enveloppe budgétaire à l'attention de la Municipalité et ensuite la Municipalité a la mission de réaliser un projet avec cette enveloppe. Quand la Municipalité présente un préavis, elle explique comment elle arrive aux chiffres annoncés. La Municipalité ne fait pas de comptabilité analytique des préavis. Le préavis est une enveloppe et toutes les dépenses liées au projet en question rentrent dans cette enveloppe et sont ensuite amorties via le compte qui a été désigné. Le compte par lequel on amortit cette enveloppe, c'est le compte qui se rapproche le plus de la prépondérance des travaux. Il y a un préavis voté qui est une enveloppe générale et dans cette enveloppe, il y a une dépense qui est prépondérante, des dépenses qui sont connexes au projet et qui ne sont pas à proprement parler du génie civil, mais qui rentrent quand même dans le projet de préavis, mais qui sont amortis via un compte génie civil. C'est de cette manière que la Municipalité a compris l'observation et qu'elle y a répondu. Au sein du préavis, il y a différents postes.

Les structures en bois ont été financées via le préavis, via les divers et imprévus du préavis, notamment parce que le Conseil a demandé l'ajout d'une bande cyclable qui n'était pas prévue dans le premier préavis et donc pour lequel il n'y avait pas de budget. Au final, il n'y a pas de catégorie de comptes au sein d'un préavis. Ce n'est pas comme ça que fonctionnent les finances communales. Il y a une catégorie de comptes, un numéro de compte pour lequel le préavis va être amorti. Il y a parfois deux comptes différents et on amortit sur deux comptes différents. Ça peut provenir de deux raisons majeures. La première, c'est qu'il faut séparer deux types de dépenses, parce qu'une des dépenses est liée à une taxe et doit donc être affectée. C'est par exemple le cas si on refait un projet routier, ainsi que le sous-sol. Tout ce qui concerne l'évacuation des eaux est financé par le compte 4600 qui lui est financé par une taxe. C'est donc lui qui doit supporter ces dépenses. Il s'agit d'une taxe affectée pour une partie des dépenses et le reste des dépenses fait partie du budget général de la commune. C'est une première raison pour laquelle la Municipalité différencie. La deuxième raison pour laquelle la Municipalité différencie, c'est quand il y a des durées d'amortissement qui sont différentes au sein d'un même préavis. Dans le cas d'un préavis avec un investissement où l'on sait qu'il va durer moins longtemps pour différentes raisons, la Municipalité va proposer dans les conclusions deux comptes différents d'amortissement, soit amortir une dépense par exemple en dix ans et une autre en vingt ou trente ans. Ce sont donc les deux raisons pour lesquelles la Municipalité sépare les comptes d'amortissement des préavis. Dans les autres cas, la Municipalité va à la prépondérance du projet. Donc voilà la différence, il y a des choses différentes. C'est ainsi que la Municipalité avait compris l'observation de la Commission de gestion et comment elle y a répondu. Madame la Conseillère municipale espère que ces quelques explications supplémentaires auront éclairé quelques lanternes.

Monsieur le Conseiller Tony Capuano (PLR) rebondit sur la réponse qui vient d'être donnée. Il se réfère à la page 32 du rapport de la Commission de gestion. Au chapitre Infrastructure routière et travaux, la Commission de gestion précise que l'ensemble de des montants est financé par le préavis no 5-2021, montants issus des frais prévus pour les travaux de génie civil. Monsieur le Conseiller est surpris d'entendre maintenant que l'argent provient du nom divers. Il aimerait savoir si la Commission de gestion a mal compris ou si cela a changé entre temps.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) pense qu'il y a un malentendu depuis le début. La Municipalité avait compris que la question de la Commission de gestion, concernait la question de la ventilation des comptes, puisque c'est la seule catégorisation financière qui existe. Il n'y a pas de catégories au sein d'un préavis. Elles sont faites pour établir le préavis, en estimant ce qui a besoin d'être réalisé pour le projet. Ensuite, un montant est inscrit en fonction des différentes choses. La Municipalité a compris la question de la COGEST aussi en fonction de l'amortissement, puisque le préavis était déjà adopté. Au final, il n'y a pas de comptabilité analytique au sein d'un préavis et une fois que le préavis est voté, c'est un budget global et la Municipalité a la mission de réaliser le projet dans l'enveloppe octroyée. C'est ainsi que fonctionne la répartition des compétences entre le Conseil communal, la Municipalité.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 8.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 8 est acceptée par 33 voix pour, 21 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 2.1 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 2.1, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 2.1.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 2.1 est acceptée à l'unanimité, moins 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 9 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 9, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) adresse une remarque à la Municipalité concernant sa réponse qui précise que dans le cadre du plan climat, elle va évaluer la possibilité de tailler les arbres plus grands. Il rappelle les discussions qui ont eu lieu lors de la séance du Conseil du 20 juin 2022 qui sous-entendaient que le plan climat était un objectif à long terme. En ce qui concerne la taille des arbres, Monsieur le Conseiller espère que cela se réalisera un peu plus rapidement. Il ajoute qu'il reviendra avec un postulat si rien ne se passe rapidement du côté de la commune. Il se souvient également qu'un nouvel employé va normalement se charger de présenter quelque chose à ce niveau-là.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) rappelle que le nouvel architecte-paysagiste a commencé au 1^{er} mai 2022. Il doit encore prendre ses marques et commencer son travail. Madame la Conseillère municipale ajoute que même si l'on change aujourd'hui la stratégie en matière de taille des arbres, qu'on plante de nouveaux arbres, les effets sur la canopée ne se feront qu'à moyen et long terme.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 9.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 9 est acceptée à l'unanimité, moins 9 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 10 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 10, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 10.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 10 est acceptée à l'unanimité, moins 5 abstentions

CHAPITRE « FINANCES, SECURITÉ PUBLIQUE, OFFICE DE LA POPULATION, NATURALISATION ET INTEGRATION, BIBLIOTHEQUE », PAGES 36 à 40.

Monsieur le Président précise qu'il y a 3 observations de la Commission de gestion. Il demande s'il y a une question ou une remarque d'ordre général sur ce chapitre dans le rapport de la commission de gestion.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 11 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 11, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 11.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 11 est acceptée à l'unanimité, moins 5 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 11.1 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 11.1, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 11.1.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 11.1 est acceptée à l'unanimité, moins 6 avis contraires et 4 abstentions

Monsieur le Président passe la parole au co-rapporteur de la Commission de gestion et lui demande de lire l'observation no 12 de la Commission, la réponse de la Municipalité et la position de la Commission de gestion sur la réponse.

Lecture de l'observation no 12, la réponse municipale et la réponse de la Commission de gestion.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'observation et la réponse.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur la réponse à l'observation no 12.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 12 est acceptée à une large majorité, moins 11 avis contraires et 1 abstention.

Monsieur le Président précise que l'examen des différents rapports est terminé.

Il ouvre la discussion finale sur la gestion communale.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande au co-rapporteur de la Commission de gestion de lire les conclusions du rapport.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président passe au vote sur les conclusions du rapport de gestion municipal 2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport de gestion municipal 2021,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver la gestion communale pour 2021.

Vote : la gestion communale pour 2021 est approuvée par 49 voix pour, moins 5 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis municipal No 9-2021 soumettant les états financiers pour l'exercice 2021.

Monsieur le Président informe qu'il va procéder en 2 phases. Tout l'abord, l'analyse des états financiers 2021 présentés par la Municipalité, puis le point 10 de l'ordre du jour qui est consacré au rapport de la COFIN sur les états financiers 2021. Le rapport sera passé en revue et les observations qui ont été faites par la Commission des finances seront traitées.

En l'absence de réponses données par la Municipalité aux observations avant la séance du Conseil, Monsieur le Président laissera l'exécutif faire lecture de ses réponses, une fois que l'observation aura été lue par le rapporteur de la Commission des finances. Les deux documents seront parcourus et le Conseil votera ensuite à la fin les comptes communaux.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à la manière de procéder.

La manière de procéder est acceptée.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale sur les états financiers 2021 et demande s'il y a une demande de parole à ce stade.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 2, MESSAGE DE LA MUNICIPALITE, PAGES 7 à 8

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 3, CHIFFRES CLES, CONCEPTION DU RAPPORT ET ANALYSES DES ECARTS, PAGE 9

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 4, RESSOURCES HUMAINES, PAGE 10

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 5, ASPECTS ECONOMIQUES, PAGE 11

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 6, MARGE D'AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS, ENDETTEMENT ET FONDS DE ROULEMENT, PAGES 12 à 13

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 7, PEREQUATIONS, PAGE 14

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 8, AUTRES INFORMATIONS, PAGE 15

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 9, CHARGES ET REVENUS PAR NATURE, COMPARAISON, PAGE 16

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 10, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE, CONDENSE, PAGES 18 à 20

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 11, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION, CONDENSE, PAGES 21 à 22

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 12, COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION, DETAIL

Monsieur le Président passe à présent aux comptes selon le plan comptable.

CHAPITRE 1 « ADMINISTRATION GENERALE », PAGES 23 à 33

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 2 « FINANCES », PAGES 33 à 35

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 3 « DOMAINES », PAGES 35 à 40

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 4 « TRAVAUX », PAGES 40 à 47

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 5 « INSTRUCTION PUBLIQUE », PAGES 47 à 54

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 6 « POLICE », PAGES 54 à 56

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 7 « COHESION SOCIALE, ENFANCE, JEUNESSE », PAGES 56 à 67

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

CHAPITRE 8 « SERVICES INDUSTRIELS », PAGE 67

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 13 « BILAN », PAGE 68

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 14 « ENGAGEMENTS HORS BILAN », PAGE 69

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 15 « INVENTAIRE DU PATRIMOINE FINANCIER », PAGE 70

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 16 « INVENTAIRE DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF », PAGES 71 à 72

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 17 « INVENTAIRE DES PRÊTS, CAPITAUX DE DOTATION, TITRES ET PAPIERS VALEURS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF », PAGE 73

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 18 « TABLEAU DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2021 », PAGES 74 à 76

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 19 « RECAPITULATIF DES ZONES DES INVESTISSEMENTS», PAGES 77 à 78

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 20 « EMPRUNTS », PAGE 79

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) fait remarquer qu'avec une marge d'autofinancement d'environ 3 millions, le résultat comptable 2021 peut être jugé comme satisfaisant au vu des résultats des années précédentes et ceci malgré la COVID19. Les charges ont été contenues. Elle revient sur le chapitre 20 et précise que la commune va devoir renouveler les deux prochaines années pour plus de 26 millions. Elle va devoir aussi engager de futurs investissements qui nécessiteront probablement à nouveau d'emprunter de l'argent. Madame la Conseillère souhaite connaître quelle stratégie la Municipalité compte-t-elle mettre en place pour les emprunts, tout en sachant qu'il y a une partie, bien sûr, qui va rester confidentielle.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) répond que la Municipalité est consciente de la difficulté qui l'attend. La Municipalité a décidé d'être assez prudente par rapport aux investissements. Elle souhaite prioriser les investissements. Elle a développé une nouvelle politique d'engagement par rapport aux équipes, aux effectifs et aux éventuelles charges. Elle travaille en ce moment sur ces éventuels soucis. Monsieur le Conseiller municipal précise encore que dans le budget de 2023, la Municipalité présentera quelques politiques financières beaucoup plus concrètes.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

PARTIE 21 « LISTE DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES », PAGE 80

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES « STEP », PAGES 81 à 84

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

COMPTES « SDIS MALLEY – RENENS », PAGES 85 à 96

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 9 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Rapport de la Commission des finances traitant des états financiers pour l'exercice 2021 ; réponses municipales aux observations et vœux de ladite Commission.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Philippe Schroff, rapporteur de la Commission des finances et lui demande de bien vouloir lire la partie Situation financière de la Commune aux pages 8 à 9, qui est une sorte de partie délibérative.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale et demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président clôt la discussion générale et passe aux observations de la Commission des finances.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) rappelle que les réponses aux observations n'ont pas été transmises. Il ajoute qu'il est nécessaire que la Municipalité fasse le nécessaire et la COFIN donnera ensuite son aval ou non à la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Président répond que c'est prévu. Il passe aux observations de la COFIN pour en faire lecture les unes après les autres. La Municipalité y répondra au fur et à mesure.

Monsieur le Président demande si cette manière de faire convient.

C'est le cas.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 1.

Lecture de l'observation no 1.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) répond que la réponse municipale est « oui ». Il prend acte de l'observation de la Commission des finances.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) prend bonne note de la réponse de la Municipalité et l'en remercie.

Monsieur le Président demande si la réponse apportée suscite des observations dans la salle.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) rappelle que ce n'est pas la première fois qu'au bouclage des comptes, on apprend qu'il y a eu un dépassement qui n'a pas été annoncé.

Elle reconnaît cependant que depuis deux ans, des informations plus fréquentes sur un éventuel dépassement de préavis ont été communiquées. Cependant, Madame la Conseillère souhaiterait comprendre ce qui se passe. Elle se demande s'il s'agit d'erreurs qui ont été faites, si ce sont les chefs de service qui, au moment du bouclage d'un préavis, sont responsables d'avertir leur municipal, si le problème se situe à la Bourse. Madame la Conseillère demande à la Municipalité si elle peut lui dire comment elle compte faire très concrètement pour que cela ne se reproduise plus. Elle estime qu'au bout d'un moment, c'est de l'ordre d'une faute professionnelle.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) répond que la Municipalité a été confrontée les dernières années à ce genre de dépassements. Il ajoute que ce genre d'erreur arrive parfois dans les situations d'urgence et que cela échappe, aux chefs de service concernés ou au chef des finances. Afin d'éviter ce genre d'erreur pour la suite, la Municipalité a demandé aux chefs de service d'être beaucoup plus attentifs, mais beaucoup plus vigilants aussi. Le service des finances a décidé de mettre en place des nouvelles procédures, par exemple par un contrôle effectué tous les six mois.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 1 est acceptée à une large majorité, moins 6 avis contraires et 7 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 2.

Lecture de l'observation no 2.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) répond que la réponse municipale est « oui ».

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) prend bonne note de la réponse de la Municipalité et l'en remercie.

Monsieur le Président demande si la réponse apportée suscite des observations dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 2 est acceptée à l'unanimité, moins 4 abstentions.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de l'observation no 3.

Lecture de l'observation no 3.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) répond que la Municipalité prend acte des observations de la COFIN à propos l'observation no 3. Il ajoute qu'il s'agit quand même d'autres partenaires, comme le Canton et d'autres. Il faut donc attendre les réponses du Canton, afin de pouvoir boucler. En ce qui concerne les documents Excel et d'autres améliorations exigées, nous constatons qu'elles sont tout à fait pertinentes. Ces améliorations sont dans l'agenda du service des finances et des améliorations vont être apportées prochainement.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) prend bonne note de la réponse de la Municipalité et la remercie de faire parvenir ces informations dès que possible à la COFIN.

Monsieur le Président demande si la réponse apportée suscite des observations dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Vote : la réponse municipale à l'observation no 3 est acceptée à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Monsieur le Président précise que l'examen des états financiers et du rapport de la Commission des finances est terminé. Il ouvre la discussion finale sur les états financiers 2021.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour lire les conclusions de la Commission des finances.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 7-2022, les comptes 2021 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) et les comptes 2021 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3526.003.4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy et d'en approuver les comptes 2021 ;

2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly figurant sous 3521.001.6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'en approuver les comptes 2021 ;
3. d'approuver les états financiers 2021 de la Commune de Prilly présentant un excédent de charges de CHF 377'996.39.

Vote : Le préavis no 07-2022 est approuvé à l'unanimité, moins 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu un sujet sous la forme d'une interpellation du LCVL, intitulée « Face au défi d'une pénurie électrique, quelles mesures d'adaptation la Ville de Prilly a-t-elle envisagées ? ».

Monsieur le Président demande si l'interpellation est soutenue par cinq membres du Conseil communal.

C'est le cas.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta pour développer l'intervention.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL)

Interpellation : face au défi d'une pénurie électrique hivernale, quelles mesures d'adaptation la Ville de Prilly a-t-elle envisagées ?

A la Municipalité
De et à 1008 Prilly

Prilly, le 27 juin 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Aujourd'hui, les besoins électriques et l'approvisionnement en énergie sont en train de subir des changements profonds. Confronté à des circonstances particulières, nous pourrions être face à une pénurie d'électricité cet hiver déjà.

En 2021, la consommation d'électricité en Suisse a augmenté de 4,3% par rapport à 2020¹ alors que la population progressait de 0,8%.

Depuis ce printemps, la guerre en Ukraine a modifié l'échiquier mondial des énergies. La Suisse qui importait 43% de son gaz de la Russie en 2020 pourrait être touchée par un éventuel arrêt de l'exportation du gaz russe.

Face aux modifications climatiques, nous pourrions aussi être confrontés à des hivers plus durs, même en période de réchauffement climatique. Durant certaines périodes, nous aurons un besoin accru en énergie les jours de grand froid. Les pics de consommation pourraient engendrer des coupures de courant.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons fait appel à la solidarité entre pays voisins pour faire face à nos besoins d'approvisionnement. La baisse des capacités d'exportation de l'énergie nucléaire de la France ainsi que le risque de rupture de livraison du gaz russe en Europe impactent la sécurité d'approvisionnement de la Suisse en énergie.

Sachant que les attributions des municipalités concernent l'administration des services industriels, par cette interpellation, les soussignés souhaiteraient connaître les démarches mises en place pour prévenir et faire face à une pénurie d'électricité.

1. Est-ce qu'un mode de veille énergétique en cas de risque de surcharge du réseau a été mis en place ? Si oui, quel est l'organe qui en a la responsabilité ?
2. Est-ce qu'un plan de prévention pour décharger les pics de consommation et un plan d'alerte ont été envisagés pour les privés ainsi que pour les entreprises ?
3. Est-ce qu'en cas de panne de courant de plusieurs heures, la distribution et le traitement de l'eau potable sont-ils toujours assurés ? Sinon qu'elles sont les mesures prévues pour faire face à une pénurie d'eau potable ?
4. Qu'est-il prévu pour la gestion du traitement des eaux usées dans le contexte d'une coupure de courant sur plusieurs heures.
5. Quelles sont les mesures envisagées en cas d'absence de chauffage durant plusieurs heures dans le service de l'administration et dans les écoles ?

¹ <https://www.nuklearforum.ch/fr/nouvelles/consommation-delectricite-2021-hausse-de-43>

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le groupe le Centre, les Vert'libéraux, Sylvie Krattinger Boudjelta

The block contains five handwritten signatures in blue ink. At the top left is a large, stylized signature that appears to be 'Boudjelta'. Below it and to the right is a signature that looks like 'L. J. B.'. To the right of that is a smaller signature that appears to be 'Krattinger'. Below the 'L. J. B.' signature is a large, circular, and somewhat abstract signature. To the right of this circular signature is a signature that appears to be 'Heppes'.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre de suite à l'interpellation conformément à l'article 70 du Règlement du Conseil.

La Municipalité répond par la négative.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée concernant l'interpellation.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si d'autres membres du Conseil souhaitent faire valoir leur droit d'initiative par le dépôt d'une interpellation, postulat ou projet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions et divers

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu une question écrite de Monsieur le Conseiller Philippe Schroff. Il lui donne la parole.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR)

Question écrite à la Municipalité concernant Une note de crédit adressée au parti PLR

Prilly, le 27 juin 2022

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs représentants de la Municipalité,

Le parti PLR a reçu la note de crédit 54943 d'une valeur de CHF 344.- datée du 22 février de cette année avec le libellé : "Election de la Municipalité – 2^{ème} tour & élection à la syndication – Refacturation des frais d'impression des bulletins".

Pas très habitué à recevoir de l'argent en retour de la part de la commune, nous nous posons la question des raisons de ce remboursement ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour sa réponse.

Meilleures salutations.

Philippe Schoff



1 sur 1

Monsieur le Président rappelle que selon l'article 70 du Règlement du Conseil, lorsque la question est écrite, la Municipalité répond par la même forme lors de la séance suivante, sauf si cette dernière a lieu moins de six semaines après celle au cours duquel la question a été posée.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole dans la salle.

Madame la Conseillère Magali Russbach (VER) a une question à l'attention de la Municipalité. Sachant que la commune est en plein boum de développement de divers types, que ce soit de constructions d'habitations, de changement de mobilité, etc., Madame la Conseillère se questionne sur la pertinence de maintenir une publication du Prill'héraut aussi espacée. Elle pense qu'il y a bien assez de sujets à communiquer à la population. Un tout ménage touche beaucoup de monde, davantage que les réseaux sociaux. Madame la Conseillère se demande s'il ne serait pas pertinent d'envisager dès, la parution d'un Prill'héraut tous les mois, voire toutes les six semaines.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) précise que son intervention est un divers et non une question. Il informe que depuis quelques semaines, des panneaux indicateurs portant des marques de quatre couleurs différentes ont fleuri un peu partout dans les rues prilléraines. Il s'agit des nouveaux itinéraires de course à pied à travers Prilly. Le groupe VER du Conseil communal remercie la Municipalité pour la mise en place de ce dispositif qui vient compléter l'offre prilléraine en matière de sport et constitue une incitation à la mobilité active. À titre personnel et pour les avoir testés récemment, Monsieur le Conseiller ajoute que ces itinéraires sont bien pensés et bien indiqués. Si des membres du Conseil aiment bien la course à pied ou s'ils ont l'intention de s'y mettre, Monsieur le Conseiller les encourage à chausser leurs chaussures de course pour les tester à leur tour.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) demande s'il est possible de ne pas envoyer autant de papier pour le prochain rapport financier et de gestion. Il comprend que de nombreux membres du Conseil préfèrent l'avoir sous forme papier, mais quelques autres commencent à apprécier le format électronique. Aussi, Monsieur le Conseiller serait ravi d'une option tout électronique sans papier, sans envoi. Cela ferait des économies pour la commune et cela préserverait des arbres.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise à Monsieur le Conseiller Olivier Amblet que le Règlement du Conseil oblige l'envoi des rapports en question en format papier. Il serait nécessaire alors de modifier le Règlement du Conseil, lequel peut néanmoins l'être, à son avis, durant chaque législature.

Monsieur le Président cède la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) s'adresse à Madame la Conseillère Magali Russbach. Il lui répond que 12 éditions du Prill'héraut est envisageable et fait remarquer que c'était le cas à une certaine époque, il y a 8 ou 10 ans. Le problème est qu'il s'agit d'un travail extrêmement important, voire démentiel, pour arriver à trouver la matière, chaque mois. Il faut anticiper l'impression, donc c'est vraiment très compliqué. C'est pour cette raison que la Municipalité a diminué la production à 5 éditions et elle souhaite continuer ainsi. Monsieur le Syndic ajoute que la Municipalité réfléchit actuellement à ce mode de communication, à savoir s'il faille le conserver ou pas. Il y a un nombre important de personnes à Prilly qui souhaitent que le Prill'héraut demeure, mais peut-être qu'autre chose de plus efficace existe.

La Municipalité n'envisage pas de passer à une édition par mois. Par contre, elle envisage sérieusement d'augmenter la réflexion sur la communication municipale.

En ce qui concerne le format de distribution des comptes, Monsieur le Syndic ne se prononce pas dans la mesure où il s'agit du Règlement du Conseil. Il laisse le Bureau examiner si la proposition peut être suivie, afin d'économiser du papier.

Madame la Conseillère Magali Russbach (VER) remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse. Elle ajoute qu'elle ne manquera pas d'être attentive et de poser des questions sur l'évolution de la communication municipale auprès de la population sur les divers projets de la commune.

Monsieur le Président ajoute un divers et prend la parole :

« Vous vous l'imaginez toutes et tous. Mesdames et Messieurs, me voici presque arrivé au terme de mon mandat politique de Président du Conseil communal de notre ville de Prilly. C'était avec enthousiasme que j'ai relevé les différents défis qui se sont présentés à moi. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance et cette excellente collaboration empreinte de cordialité, tant avec les membres du Conseil communal, de la Municipalité, de l'Administration communale et de Sonomix. Un grand merci à notre Secrétaire du Conseil communal, Alexandre Turrian, qui effectue un grand travail de qualité et sans oublier notre huissière, sans qui nous ne pourrions siéger. Je tiens également à vous féliciter pour votre engagement toutes et tous au service de notre population. Je termine par remercier mon groupe UDC qui m'a fait confiance en me confiant cette tâche. Je souhaite une année riche en expérience et plein succès à Monsieur Vincent Zogome qui, à partir du 1^{er} juillet, prendra la présidence de notre Conseil communal. J'en ai terminé. Est-ce qu'il y a encore des questions et des divers ? Merci beaucoup pour vos applaudissements.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Contre-appel

Après un bref décompte, Monsieur le Président renonce au contre-appel. Il précise qu'il a été constaté que le nombre de Conseillers n'avait pas changé par rapport à celui de l'appel, hormis quelques Conseillers excusés en cours de route. Monsieur le Président donne rendez-vous aux membres du Conseil le lundi 26 septembre 2022 et souhaite à toutes et tous une belle pause estivale. Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

27 juin 2022 – Heure : 22h02